

RÈGLEMENT DU JEU À GRATTER « IÉSEG NETWORK 50 ans »

L'association IÉSEG Network dont le siège social est situé 3 rue de la Digue – 59800 LILLE est l'organisatrice d'un jeu type « tickets de grattage ». Elle coordonne l'organisation du jeu et prend toute décision utile à son bon déroulement. Elle veille à l'application du règlement.

L'association garantit aux participants la réalité des gains proposés, son entière impartialité quant au déroulement du jeu, et de préserver, dans la limite de ses moyens, une stricte égalité des chances entre tous les participants.

ARTICLE 1 – DURÉE DU JEU

La durée du jeu est fixée du mardi 1^{er} juin 2021 au mardi 31 août 2021. L'association organisatrice se réserve toutefois le droit de modifier, reporter, annuler ou prolonger la période de jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, diplômée de l'IÉSEG School of Management.

Le diplômé doit résider dans l'un des pays suivants : France, UK, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne, Suisse, Italie et Espagne.

IÉSEG Network pourra effectuer toute vérification estimée nécessaire afin de contrôler la qualité des participants.

Les participants ayant perdu ne peuvent retenter leur chance

ARTICLE 3 – PRINCIPE ET FONCTIONNEMENT DU JEU

Pour participer, le diplômé reçoit un « ticket à gratter » avec l'exemplaire du magazine IÉS ! édité par IÉSEG Network, sous réserve que son adresse soit à jour dans l'annuaire des diplômés de l'IÉSEG à la date du 1^{er} mai 2021.

Parmi les tickets envoyés, 60 tickets, répartis de façon totalement aléatoire par le routeur en charge de l'envoi du magazine, sont gagnants et permettent d'obtenir un cadeau.

A la réception du magazine IÉS ! dans sa boîte aux lettres, le diplômé gratte son ticket pour découvrir s'il a gagné ou perdu. Le ticket indiquera immédiatement, après grattage de la zone à gratter, s'il a gagné ou perdu.

La zone à gratter indiquera le lot remporté.

Lorsqu'un diplômé obtient un ticket gagnant, il doit, pour recevoir son lot, envoyer la photo de son ticket à IÉSEG Network par email – a.lamonaca@ieseg.fr – avant la date de clôture du jeu, soit le 31 août 2021. Il doit par ailleurs conserver l'original chez lui jusqu'au 30 octobre 2021.

Les gagnants s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité d'IÉSEG Network en ce qui concerne les prix, notamment leur livraison, leur état, leur qualité ou toute conséquence engendrée par leur possession ou leur utilisation.

ARTICLE 4 – DOTATION, VALEUR ET NATURE DES LOTS

IÉSEG Network a fait appel à différents partenaires parmi les entreprises créées par des diplômés IÉSEG pour cette opération, notamment les entreprises suivantes dont les produits feront partie des lots à gagner : Les Petits Prodiges, FFA, Les exploratrices, Wepicurien, Brasserie Georgette, La Fédération des Étudiants IÉSEG, Le French biscuit, Studio Paupiette, Mas Combarèla.

IÉSEG Network fournit également 40 cadeaux logotypés IÉSEG Network pour le jeu. Il n'y aura aucune contrepartie financière possible aux lots remportés.

Ces lots seront expédiés par les partenaires et par IÉSEG Network avant le 30/10/2021 au plus tard, sur envoi de la photo du ticket gagnant par mail, avant la date butoir du 31/08/2021, date après laquelle les lots seront considérés comme perdus.

La grille de lots et la valeur de chaque lot (hors frais de port) est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Lots	Valeur de chaque lot
2 lots Brasserie Georgette	19€
2 lots La Fédération des Étudiants IÉSEG	32€
2 lots FFA	50€
2 lots Les exploratrices	30€
3 lots Le French biscuit	15€
2 lots Mas Combarèla	45€
2 lots Petits Prodiges	34,9€
3 lots Studio Paupiette	14,95€
2 lots Wepicurien	50€
10 Sacs Weekend IÉSEG Network	9€
10 Parapluies IÉSEG Network	9€
10 Sacoche PC IÉSEG Network	15,50€
10 Enceintes Bluetooth IÉSEG Network	9,50€

L'association IÉSEG Network décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des lots attribués et du fait de leur utilisation. Pour l'ensemble des lots, IÉSEG Network se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres lots équivalents, en cas de difficulté indépendante de sa volonté pour délivrer les lots annoncés. Aucune réclamation ne pourra être formulée à ce titre à l'association organisatrice et à ses partenaires.

ARTICLE 5 – DÉPOT DU RÈGLEMENT

Le règlement sera disponible sur le site www.ieseg-network.com. L'association se réserve le droit de modifier le règlement en fonction des modifications éventuelles du site, du service ou de leur exploitation.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION SUR LES GAGNANTS

IÉSEG Network se réserve le droit de publier les civilités, prénoms, noms, villes et photos des gagnants, ainsi que la liste des lots qu'ils auront remportés, sans que cela ne leur confère quelque droit que ce soit. Ce droit

IÉSEG NETWORK – Association des Diplômés IÉSEG

3 rue de la Digue, F-59000 LILLE - www.ieseg-network.com

Association loi 1901 - N° SIRET : 508 512 928 00013

Tel : +33 (0)3 20 54 58 92 – Fax : +33 (0)3 20 57 48 55 – Courriel : ieseg-network@ieseg.fr



couvre l'Internet, l'impression et tout autre moyen de communication pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 août 2026.

ARTICLE 7 – LIMITES DE RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

Ce jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. L'association organisatrice IÉSEG Network ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à modifier, écourter, rallonger ou annuler le présent jeu et/ou à modifier le présent règlement.